



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON.

Présents :

Mmes : MILON, GOBET, LABI-MALAKIAN, DE VICTOR PUYAL, CURNIER, DUMAINE, SLAMA,
M. : JANUEL

N° 7

Pouvoirs :

Mme BRUNET à Mme CURNIER
M. CAUMEL à Mme MILON

Absente excusée :

Mme VAUTRIN

Objet : Mise en place de la commission « Bien vieillir à Cassis » au sein du C.C.A.S.

Il est exposé au Conseil d'Administration que la commission « Bien vieillir à Cassis » a pour objectif principal de mettre en œuvre chaque année le Plan Canicule et risques majeurs (tels que celui du COVID-19 en 2020), tel que défini par les textes réglementaires.

Afin de maintenir un lien avec les personnes fragilisées, un contact téléphonique sera réalisé auprès des seniors inscrits à leur demande sur le listing.

La commission se réunit chaque trimestre. Ses membres sont consultés sur les actions mises en œuvre par les services du C.C.A.S. au profit des seniors cassidens et peuvent proposer le cas échéant des améliorations à apporter à ces actions.

La commission « Bien vieillir à Cassis » est composée au maximum de 10 membres :

- 5 membres du Conseil d'Administration dont la vice-présidente du C.C.A.S.
- La responsable du C.C.A.S.
- La responsable du Pôle Senior du C.C.A.S.
- Et optionnellement 3 autres membres, extérieurs au Conseil d'Administration et au personnel du C.C.A.S., pris parmi les personnes bénévoles du C.C.A.S., après avis de la Présidente du C.C.A.S.

Madame la Présidente demande qui souhaite participer à cette commission : se proposent Mesdames CURNIER, DUMAINE, SLAMA, VAUTRIN.

La commission fixera en interne son calendrier de réunion.

Les travaux de cette commission seront présentés au Conseil d'Administration selon leur avancement afin de proposer des actions à mettre en œuvre s'il en est besoin.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver la mise en place de cette commission, selon l'exposé ci-dessus et de procéder à la nomination des membres du Conseil d'Administration qui participeront à cette commission

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le lundi 20 avril 2026.



La Présidente
Danielle MILON